

**Date :** 2017-03-03 13:25  
**Sujet :** 19- Éclaircissements nécessaires

### **Dans le prolongement de la séance du 1er mars 2017**

Plusieurs questions intéressantes, voire nécessaires, furent posées à notre rencontre du 1er mars, des questions et interventions qui toutes semblaient exiger une mise au point.

Je vais tenter de les aborder ici, sans prétendre donner des réponses finales, mais ne serait-ce que pour mettre les choses à l'étude de manière à nous permettre d'approfondir la réflexion.

Une première formulation me semble pouvoir résumer, sans trop les trahir, plusieurs interventions. Elle se formulerait comme ceci:

- Est-ce que nous ne sommes pas en train de donner à la notion d'hallucinatoire un sens tellement large qu'il en perd sa spécificité et pourrait en fin de compte ne plus vouloir rien dire ?
- Plus précisément, peut-on faire s'équivaloir hallucinatoire et inconscient, ou hallucinatoire et réalité psychique ?
- Et d'ailleurs, qu'en est-il des rapports entre réalité psychique et inconscient ? Enfin, quel rapport avec la notion d'actuel ?

#### **Argument à l'appui de la question:**

- hallucinatoire semble avoir le sens de l'inconscient ;
- je dis aussi que la réalité psychique pourrait avantageusement remplacer le terme « inconscient »;
- par ailleurs je dis que l'hallucinatoire est de l'actuel;

N'y aurait-il pas lieu de mettre un peu d'ordre dans tout cela ?

#### **Tentative de mise en ordre:**

Dans le texte introductif 12.1, je propose ce qui suit:  
« ...longtemps on s'est rassuré en concevant des distinctions que l'on croyait nettes entre

perceptions fiables, illusions et hallucinations. La notion d'*hallucinatoire* vise à atténuer les lignes de démarcation entre ces domaines. Nous donnerons en effet à ce terme le sens de *tout ce qui échappe à l'examen — ou épreuve — de réalité.* »

Comme on peut le voir, je donne au terme « *hallucinatoire* » un sens relativement large, mais en même temps opérationnel: je propose de donner au substantif « *hallucinatoire* » le sens de « *tout ce qui échappe à l'examen — ou épreuve — de réalité.* »

C'est une définition opérationnelle parce qu'elle repose sur un critère assez précis: si une expérience psychique résiste ou échappe à l'épreuve de réalité, elle donne lieu à de l'*hallucinatoire*.

Cela revient à dire, avec Freud, que c'est encore une question de différencier le perçu (le « *dehors* ») du simplement représenté (le « *dedans* ») (Cf. « *La Négation* », 1925). Mais cela se complique lorsque, par exemple, nous considérons le fétiche: celui-ci est bel et bien perçu, mais il prend néanmoins un caractère *hallucinatoire* dans le sens où, tout comme une hallucination, il vient combler une absence intolérable dans le réel. Nous reviendrons sur ce problème quand je vous proposerai d'examiner deux articles de Freud: « *La perte de la réalité dans la névrose et la psychose* » et « *Le fétichisme* ».

Mais en même temps, dans la citation ci-dessus, je dis que le terme lui-même vise à atténuer les distinctions que l'on voudrait très nettes entre divers autres faits: perceptions que l'on croit fiables, illusions, hallucinations... On peut aussi ajouter à la liste : rêves, rêveries diurnes, et, comme on l'a vu en cours de discussion, même un fétiche peut être inséré dans cette série de phénomènes.

Évidemment, chacune de ces modalités est aussi à examiner en détail. Par exemple. un rêve de la nuit n'est pas tout à fait identique à une rêverie diurne; une illusion perceptive n'est pas exactement comme un fétiche, même si l'on peut dire que le fétiche participe d'une illusion au sens large. Par ailleurs, on sait qu'il faut distinguer entre l'objet transitionnel tel que décrit par Winnicott et un fétiche, (certains auteurs s'y étaient totalement trompés).

Les caractéristiques spécifiques de chacun de ces phénomènes méritent

bien entendu d'être mises chaque fois en évidence. Elles relèvent de divers facteurs, tels que:

- *état de conscience du moi* (p.ex. état d'éveil vs état de sommeil; états « crépusculaires ») avec préservation ou non de la possibilité d'autocritique;
- *fonction défensive* vs « *productive* »: un fétiche a une fonction défensive; une hallucination proprement dite, ou une création artistique est plutôt « *productive* »;
- *forme ludique*, comme dans le jeu théâtral ou le jeu des enfants (proche de « *fonction productive* ») vs. *forme impérative* (hallucinations auditives dictant des conduites dans la psychose);
- *contenu défini* (ex. voix et phrases entendues) vs ambiance *unheimlich*; etc.

Comme on voit, ces facteurs créent des situations particulières qu'il ne faut pas perdre de vue. Mais malgré les différences, petites ou grandes, entre les phénomènes considérés, il semble justifié de maintenir qu'ils ont un dénominateur commun: le fait de se *soustraire à l'épreuve de réalité*. Cela demande toutefois de préciser ce que l'on entend par épreuve de réalité: *de quelle réalité s'agit-il de faire l'épreuve ?*

Cette dernière question nous permettra de revenir sur un autre point trop brièvement discuté lors du séminaire: la notion de réalité psychique. Mais commençons par l'épreuve de réalité. Cette épreuve consiste précisément à distinguer entre d'une part, ce qui a une existence indépendante du sujet, indépendante de sa mémoire et de ses désirs (grossièrement: la réalité extérieure, matérielle en dernière analyse), et d'autre part ce qui ne serait que rêvé, imaginé, halluciné. Mais le « ne... que » dans la phrase qui précède est trompeur: à la différence du sens commun, la psychanalyse affirme que ce qui est à la source des rêves, hallucinations, rêveries... n'est pas *irréel*, mais qu'il correspond à une autre sorte de réalité: *la réalité psychique*.

\*

Cette notion de réalité psychique est introduite par Freud à la toute fin de *L'Interprétation du rêve*:

« Est-on en présence des souhaits inconscients amenés à leur expression dernière et la plus vraie, on est bien forcé de dire que la *réalité psychique* est une forme d'existence particulière qui ne doit pas être confondue avec la réalité *matérielle*. » (OCFP, Vol. IV, p. 675).

Il faut noter que cette phrase, dans sa version définitive, date de 1919 et que Freud avait déjà retravaillé la phrase originale en 1914.

Dans la note en bas de page qui correspond à la citation ci-dessus, on apprend que la version originale de 1900 se lisait comme suit:

« ...on est bien forcé de se rappeler que le Réel psychique (*das psychisch Reale*) lui aussi revêt plus qu'une seule forme d'existence ». (Ibid. note)

Puis, remaniée en 1914, la phrase se déclinait ainsi:

« ...on est bien forcé de dire que la réalité psychique est une forme d'existence particulière qui ne doit pas être confondue avec la réalité *factuelle*. » (Ibid. note; italiques ajoutés par moi)

Jean Laplanche nous apprend que lorsque Freud hésite ou, comme c'est le cas ici, s'attarde à remanier une idée dans un sens ou dans l'autre, il faut prêter une attention toute particulière, parce que cela signifie que quelque chose d'important le « travaille ». Aussi, vaut-il la peine d'examiner le contexte dans lequel apparaît cette phrase si particulière et assez énigmatique. Je propose donc que nous lisions cette toute dernière section (F) du dernier chapitre (chapitre VII) de *L'interprétation du rêve*.

Cette ultime section s'intitule « L'inconscient et la conscience. La réalité. » Freud commence par traiter d'un problème qui, intéressant en soi, est pour nous ici secondaire, mais nous aide à comprendre ce qui occupe sa pensée. Ce problème initial est celui de savoir si entre inconscient et préconscient-conscient les contenus se déplacent, changent de lieu. Il discute donc de l'opportunité de recourir à de telles métaphores spatiales et on le voit critiquer, avec bienveillance, cet usage commode mais qui peut conduire à des conceptions

erronées. Pour finir, il opte pour une conception dynamique plutôt que spatiale, disant que la différence entre un contenu *ics* et un contenu *pcs-cs* est finalement une question d'innervation, ou encore d'investissement. Cependant, une note ajoutée en 1925 souligne que cette idée fut à son tour remaniée lorsqu'il a bien fallu constater que pour devenir *pcs-cs*, un contenu *ics* doit être lié à des représentations de mots. (nous avions vu cela l'automne dernier en relisant des passages du texte de 1915 intitulé « L'inconscient »).

Voilà donc comment Freud travaille les questions qui le taraudent: il n'hésite pas à revenir sur ce qu'il a jadis tenu pour ferme. Cependant, notons que la note de 1925, si elle modifie la notion de pure « innervation », ne signifie pas pour autant un retour à l'ancienne conception spatiale des « deux systèmes » (*ics* et *pcs-cs*). On assistera au contraire à une changement radical de paradigme avec l'introduction de la nécessité d'adjoindre, dans le passage d'un système à l'autre, des représentations de mots, adjonction qui est comme le couronnement du processus d'élaboration psychique (cf. mon article discuté l'automne dernier, « Fantasme et processus de fantasmatisation ».) En attendant, dans le texte de 1900, Freud insiste sur son refus de la conception spatiale autrement que comme métaphore commode:

«Nous échapperons à tout mauvais emploi de ce mode de présentation si nous nous souvenons que des représentations, pensées, formations psychiques en général, ne doivent absolument pas être localisées dans des éléments organiques du système nerveux, mais au contraire pour ainsi dire entre eux, là où résistances et frayages constituent le corrélat correspondant à ces formations. » (p. 666.)

Nous retrouvons ainsi la fameuse référence aux appareils optiques par lesquels Freud nous invite à nous représenter le rapport entre le substrat organique (le cerveau ou le système nerveux) et les productions psychiques. Il s'en explique à nouveau ici:

« Tout ce qui peut devenir objet de notre perception interne est virtuel, comme l'image donnée par le trajet des rayons lumineux dans la longue-vue. Quant aux systèmes qui ne sont eux-mêmes rien de psychique et ne deviennent jamais accessibles à notre perception psychique, nous sommes en droit de

supposer qu'ils sont semblables aux lentilles de la longue-vue qui projettent l'image. » (Ibid.)

On voit que Freud ne craint pas le recours aux métaphores, mais qu'elles lui servent à nous rappeler que justement, nous usons de métaphores quand nous parlons de lieux psychiques. Et que si nous voulons quand même nous en servir, il faut savoir en faire bon usage. Il continue d'ailleurs à exploiter la métaphore optique, avec un résultat que je trouve particulièrement intéressant:

« Pour poursuivre cette comparaison, la censure entre deux systèmes correspondrait à la réfraction des rayons lors du passage dans un nouveau milieu. »(Ibid.)

Cette dernière image me semble remarquable en ceci qu'elle reprend, sous forme figurée, le modèle traductif du refoulement. Ainsi, la « réfraction des rayons lors du passage dans un nouveau milieu » que décrit-elle: elle décrit, par exemple, la décomposition d'un rayon de lumière blanche en un spectre de couleurs lors du passage à travers un prisme, ou encore la ligne brisée d'un bâton droit enfoncé dans l'eau. Ramené aux contenus psychiques, ce phénomène n'est pas sans rappeler le défaut de « traduction » invoqué dans la lettre 52/92. Freud y dit en effet que des contenus anciens ne parviennent pas à être transcrits tels quels dans un nouveau contexte : le parallèle avec la distorsion d'un rayon lumineux passant dans un nouveau milieu (nouveau contexte) semble assez justifié.

Mais dans ces pages assez denses nous devons aussi remarquer un nouveau terme: « virtuel ». Nous sommes encore plongés dans la métaphore optique, bien que, à strictement parler, en optique une image qui se forme au foyer d'un système de lentilles (concaves ou convexes) n'est pas dite image virtuelle, mais « image réelle », l'expression « image virtuelle » étant réservée à celle que nous observons dans un miroir plan. Mais ici, cette distinction est négligeable. Ce que Freud a voulu souligner est qu'il ne faut pas confondre le psychique avec le cérébral, comme on ne confond pas le tube et les lentilles du télescope avec les images qui se forment au foyer optique. Tube et lentilles appartiennent à la réalité matérielle. Les images, à la réalité...psychique, mais qu'on peut aussi

appeler *virtuelle*.

Nous qui lisons Freud aujourd’hui, alors que la réalité virtuelle occupe une place encore plus importante qu’en son temps sommes bien placés pour apprécier la différence entre les deux sortes de *réalité*. Je souligne le terme *réalité* pour rappeler que le virtuel dans l’exemple de Freud et le virtuel dans la réalité virtuelle contemporaine ne doivent pas être confondus avec l’irréel. La réalité virtuelle n’est pas une fausse réalité, c’est une autre sorte de réalité que la matérielle, mais qui n’en est pas moins *effective* et qui a des conséquences très concrètes dans le monde matériel.

Retenons le mot « *effective* » et revenons maintenant à la fameuse phrase de Freud à propos de la réalité psychique, telle que remaniée en 1914. Il dit alors qu’il faut distinguer la réalité psychique de la réalité « *factuelle* ». Mais en 1925, il se ravise et remplace « *factuelle* » par « *matérielle* ». Nous disions que ces « *repentirs* » de Freud doivent retenir notre attention. Demandons-nous quelle différence passe entre « *réalité factuelle* » (ce qui se dit *sachliche* ou *faktische Realität* en allemand) et « *réalité matérielle* » (*materielle Realität*). Il me semble qu’elle consiste en ceci: une réalité virtuelle ou psychique, tout en n’étant pas matérielle, peut quand même être un *fait*, donc être *factuelle*. Il y a donc lieu de penser que la correction apportée par Freud en 1919 résulte de sa prise de conscience qu’en 1914, en distinguant entre réalité psychique et réalité factuelle, il enlevait à la première la caractéristique d’un fait, et donc sa... réalité. Tandis que distinguer entre réalité psychique et réalité matérielle, c’est une tout autre affaire: les deux sortes de réalité sont basées sur des faits, sont donc factuelles. On a donc l’impression qu’en 1914, Freud était encore quelque peu prisonnier du sens commun qui dénie au psychique le statut d’un fait, et qu’en 1919 il affirme de manière plus décisive la nature factuelle de la réalité psychique, son statut de réalité certes différente de la réalité matérielle, mais pas moins réelle.

\*

Si nous revenons maintenant à nos questions du début, demandons-nous s’il est légitime de dire que l’inconscient et la réalité psychique s’équivalent. Voici en tout cas ce qu’écrit Freud, toujours dans cette dernière section du Chap. VII de *L’interprétation du rêve* :

« *L'inconscient est le psychique proprement réel, aussi inconnu de nous dans sa nature interne que le réel du monde extérieur et qui nous est livré par les données de la conscience tout aussi incomplètement que l'est le monde extérieur par les indications de nos organes sensoriels.* » (p. 668.)

J'ai mis la phrase en italiques, là où Freud utilise un procédé typiquement allemand qui consiste à détacher quelque peu les lettres entre elles sans les mettre en italiques. Mais ce procédé indique bien une intensité du propos, une importance plus grande que le reste du paragraphe. Autrement dit, c'est une phrase qui a valeur de conclusion, de conviction profonde. Or que dit cette phrase ?

1- Elle établit en effet une équivalence entre inconscient et réalité psychique (« le psychique proprement réel », « *das eigentlich reale Psychische* »)

2- Elle affirme aussi que ce réel psychique entre dans un même rapport d'incomplétude avec notre connaissance que la réalité matérielle. Freud reprend ici, comme il l'a fait ailleurs, la notion kantienne distinguant entre ce qui est connaissable (le phénomène) et ce qui reste hors de portée (le noumène, ou la chose-en-soi).

3- Elle souligne que, alors que la réalité extérieure est partiellement connaissable par les données des organes des sens, l'inconscient, lui, nous est tout aussi incomplètement connaissable à travers les données de la conscience. Plus loin dans cette même section, Freud dit d'ailleurs que selon lui la conscience est « *un organe sensoriel pour la perception des qualités psychiques* » (p. 671).

Mais alors, demanderons-nous, si la conscience est un organe sensoriel tourné vers la réalité psychique, au nom de quoi peut-on faire s'équivaloir réalité psychique et hallucinatoire ? Autrement dit, pourquoi la perception de la réalité psychique (« interne ») ne serait-elle pas tout aussi peu (ou tout autant) « hallucinée » que celle de la réalité extérieure par les organes des sens périphériques ?

Question tout à fait pertinente et qui nous oblige donc à aller plus à fond dans la définition de l'hallucinatoire. À partir de ce que nous venons d'établir de la pensée de Freud, on peut, je crois préciser les choses ainsi:

1- Ils est toujours justifié de définir l'hallucinatoire comme ce qui échappe à l'épreuve de réalité. En termes cliniques, l'hallucinatoire est ce qui s'impose comme expérience lorsque le départage entre réalité psychique (« intérieure ») et réalité matérielle (« extérieure ») n'est pas parfaitement réussi, soit par incapacité durable ou temporaire (rêve, psychose, inquiétante étrangeté, déréalisation) soit par une mise en suspens plus ou moins volontaire (jeu, rêverie diurne, intoxication par une drogue psychotrope). Dans ces cas, le réel psychique peut passer pour la réalité extérieure.

2- Pour cette raison, il faut en effet distinguer entre la réalité psychique et l'hallucinatoire. *Dans le langage courant*, vu que l'on considère que l'hallucinatoire témoigne de l'irruption de l'inconscient (ou de la réalité psychique) qui vient se présenter comme perception extérieure, il n'est pas très grave de faire une équivalence entre les deux. Mais à *strictement parler*, l'hallucinatoire se situe plutôt à l'*interface* entre réalité matérielle et réalité psychique. En suivant l'idée de Freud à propos de la conscience comme organe sensoriel, on peut dire que l'hallucinatoire résulte d'une sorte de confusion des sens, mélange plus ou moins grand entre sensorialité externe (périmérique) et sensorialité tournée vers le psychique.

Par corollaire, si l'hallucinatoire n'est pas la réalité psychique elle-même, il n'est pas non plus l'inconscient. Par contre il est certainement, comme l'inconscient et comme la réalité psychique au sens strict, *actuel*, si nous nous accordons pour désigner par ce terme ce qui se situe hors chronologie. Il serait trop long de développer ici la question de l'actuel. Je me permets de renvoyer à mon rapport au CPLF de 2014, disponible dans la section « Documents ». Mais disons simplement que l'irruption de la réalité psychique telle que nous la montrent les expériences classées sous la rubrique « hallucinatoire » ont en commun une suspension du temps chronologique, un sentiment « d'éternité » ou de « hors temps ». La réalité matérielle, par contre, est inscrite dans la chronologie, même si la chose est plus compliquée que je ne peux le faire valoir ici, laissant aux physiciens le débat sur la nature (voire sur l'existence) du temps en physique.

\*

Une question au moins est restée en suspens : Si la réalité psychique =

l'inconscient, à quelle sorte de réalité avons-nous affaire dans le cas de la pensée consciente ? Au lieu d'invoquer une troisième sorte de réalité, peut-être serait-on justifié de proposer une autre façon de classifier ? On opposerait réalité *matérielle* à réalité *virtuelle*. La réalité virtuelle se subdiviserait en réalité psychique (inconsciente) et réalité psychologique (préconsciente-consciente). Par ailleurs, réalité psychique et réalité matérielle appartiendraient toutes deux à la catégorie de la réalité *factuelle*. Cela indique que la réalité virtuelle n'est « factuelle » que dans la mesure où elle recrute quelque chose de la réalité psychique: c'est ce qui se passe par exemple lorsqu'une opinion exprimée que nous croyons fausse, ou une histoire que nous savons fictive nous atteint néanmoins « effectivement ».

Les deux diagrammes suivants résument les propos ci-dessus.

Le premier résume les rapports entre l'hallucinatoire et l'épreuve de réalité. Si cette épreuve est réussie, alors on distingue entre réalité psychique et réalité matérielle. Si elle est ratée, en tout ou en partie, alors on a divers degrés de l'hallucinatoire.

Le deuxième diagramme propose une autre façon de considérer les différentes sortes de réalité. La réalité matérielle est ici opposée à la réalité virtuelle. Celle-ci se subdivise en réalité psychique (qui est aussi une sorte de réalité factuelle comme la réalité matérielle) et réalité psychologique, qui relève de l'opinion, du préjugé, bref de la *psychologie* et non de la *métapsychologie*. Dans les deux, j'ai inséré aussi la temporalité particulière aux diverses sortes de réalité.

Dit en termes quotidiens, on peut d'abord distinguer entre les faits (réalité factuelle) et les opinions (réalité psychologique). ensuite, dans le domaine des faits, distinguer entre les faits matériels et les faits psychiques. Mais notons cependant que faits psychiques et opinions appartiennent tous deux à la réalité virtuelle par opposition à la réalité matérielle. [1. Les choses se compliquent encore plus si nous tenons compte du fait que la réalité virtuelle est virtuelle quant au contenu, mais qu'elle a néanmoins une base matérielle. Ainsi, les images tridimensionnelles d'une scène de réalité virtuelle sont quand même

formées par des pixels sur un écran et parviennent aux yeux par des photons tout à fait matériels. Ce qui est virtuel dans la réalité virtuelle c'est la scène, l'organisation scénique.]Pourquoi donnons-nous un statut de réalité (même si virtuelle) à l'opinion (i.e. à la réalité psychologique): c'est que, comme la situation politique présente le montre, même des opinions fausses sont susceptibles d'être efficaces et de modifier la situation. L'efficacité de l'opinion, comme déjà dit, tient à sa capacité d'activer quelque chose de la réalité psychique, et elle résulte d'ailleurs de celle-ci. L'opinion peut être individuelle et collective, et se trouver mal équipée pour distinguer entre réalité psychique et réalité matérielle, ce qui ouvre une autre vue sur l'hallucinatoire: les délires collectifs dont nous avons à nous inquiéter par les temps qui courent...

## NOTES